

PARMAIN NOTRE VILLE

#4

MAGAZINE D'INFORMATIONS

www.ville-parmain.fr - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](#)

NOVEMBRE 2021



SOMMAIRE #4



Le mot du Maire p.3

Autour du tapis vert p.4

- Séance du 22 juin 2021
- Séance du 30 septembre 2021

Urbanisme - Habitat p.5

- La ville de Parmain engage l'élaboration de son plan local d'urbanisme

Sécurité - Circulation p.8

- Mesures d'amélioration de la circulation
- La police municipale
- Stationnement gênant sur les trottoirs
- Résultats du questionnaire sur le 30 km/h à Parmain
- Poids lourds 19 tonnes et plus interdits

Travaux TRI-OR p.11

Enfance - Scolaire p.12

- Jeunes parents, les choix de garde
- Cérémonie de fin de scolarité élémentaire
- Rentrée des classes
- Accueils de loisirs
- Club ados
- Nettoyons la nature
- Le collège
- Hommage à Samuel Paty

Culturel p.20

- Salon rencontres d'artistes 2021 « l'Art animalier »
- Exposition de l'Atelier Photo Neslois
- Jeu du Lutin
- Exposition de la collection Georges Couppey
- Journées européennes du patrimoine
- Exposition annuelle de l'AREJ

Tourisme p.22

- Les Croix pattées
- La Boucle des Trois Clochers

Vie communale p.24

- Don de la Collection Couppey à la commune
- Libération de Parmain : cérémonie du 30 août
- Forum des associations
- Pass-associations
- Nos sportifs à l'honneur
- Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Val-d'Oise
- Bibliothèque
- Fête médiévale
- Centenaire
- Noël 2021 de nos aînés
- Démarchage à domicile
- Vente au déballage
- Rencontre de quartier

Commerce et artisanat p.32

- D.A.B.
- Nouveaux commerces/artisans

Du côté des associations p.34

- Kustom Festival & Tattoo
- Lions Club
- CPCLC
- Club Parminoise du Temps des Loisirs
- AREJ
- Nouvelles associations

A propos de... p.37

- SIAEP

État civil p.38

Tribunes p.39



Retrouvez nous sur
Facebook
Villedeparmain

Magazine d'informations : Novembre 2021

Directeur de la publication :
Loïc Taillanter
Rédacteur en chef :
François Kisling
Responsable de
communication :
Sylviane Saumier

Toute correspondance à
adresser :
Mairie de Parmain 95620
Commission Information /
Communication

Impression - Réalisation EFIC
Tél. : 03 44 59 31 81
www.efic2.fr



EDITO DU MAIRE



Chères Parminoises, chers Parminois,
J'espère que la rentrée s'est bien passée pour chacun. Nous sommes tous heureux de retrouver, peu à peu, le cours de la vie, une vie à peu près normale faite d'échanges, de partages et de rencontres; les ingrédients de base du vivre-ensemble tout simplement ! La rentrée est désormais pleinement engagée et la vie associative, sportive, culturelle et festive, essentielle à la respiration de Parmain, reprend son rythme : rentrée scolaire, forum des associations, reprise des activités culturelles et sportives.

Depuis 15 mois, la municipalité - ses élus comme ses agents - se donne entièrement afin de préserver votre commune, de maintenir ce lieu où il fait bon vivre avec les siens, de protéger un environnement auquel nous tenons tant. Malheureusement, malgré notre bonne volonté, nous n'échappons pas aux assauts épistolaires, aux propos outranciers, violents et consternants illustrant l'ensauvagement d'une partie de l'opposition. Une opposition qui n'hésite pas à mettre en cause la légitimité et la probité des élus comme certains remettent en cause l'État de droit dans la cité... Ce qu'elle n'a pas compris, et c'est bien dommage, c'est que rien ne nous fera dévier de notre engagement au bénéfice de l'intérêt général.

Quoi qu'il en soit, nous devons gérer l'héritage qu'elle a laissé aux Parminois : la Cour administrative d'appel de Versailles a annulé le Plan Local d'Urbanisme - dont la gestation a pourtant duré près de 5 ans ! - pour un vice de forme concernant une délibération du Conseil Municipal de 2012. Le jugement de la Cour d'appel nous contraint depuis le 1^{er} juillet 2021 à respecter la réglementation d'urbanisme précédente, c'est-à-dire l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS), pour une durée de 24 mois ; durée à l'issue de laquelle, la ville devra avoir élaboré un nouveau PLU.

À défaut, à compter du 1^{er} juillet 2023, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquera. Nous sommes, en conséquence, contraints par le temps si nous ne voulons pas, à terme,

dépendre d'un RNU qui ne prévoit aucune concertation des Parminois et ne comporte qu'un minimum de règles à respecter pour les promoteurs.

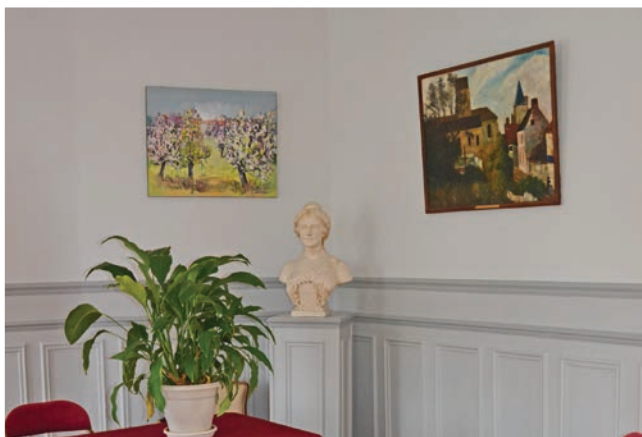
Nous restons convaincus qu'un PLU élaboré à l'échelon de la municipalité est plus protecteur pour le cadre de vie des Parminois qu'un RNU élaboré dans des sphères éloignées de notre réalité. Nous sommes convaincus qu'il vaut mieux conserver la main sur la construction des logements sociaux plutôt qu'elle soit prise d'autorité par la Préfecture. Nous sommes convaincus que la répartition de petits programmes de logements collectifs sur la totalité du territoire de notre commune est bien plus efficace en termes de mixité sociale qu'une densification massive au sud de la rue Guichard. Une rue Guichard devenue alors une frontière ; invisible peut-être, mais une frontière tout de même si nous n'inversons pas la tendance...

Serait-il normal de laisser certains quartiers s'affranchir des contraintes incombant à notre collectivité en matière de logement alors qu'ils continueraient de bénéficier, par ailleurs, des facilités de l'infrastructure communale ? Non ! Ce ne serait ni normal ni mémorable. L'aménagement du cadre de vie de Parmain concerne chacun de nous, quelle que soit notre position géographique, sociale ou économique. Chacun est expert de son quotidien et peut traduire cela dans une perspective d'intérêt général. Une première réunion d'information publique a eu lieu le 11 septembre et un atelier thématique suivra dès début 2022 pour tous ceux qui souhaitent s'investir plus activement.

En attendant, comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, la "vraie vie" reprend ! Réjouissons-nous ! Profitons-en pour sortir, partager et cultiver la convivialité, la solidarité et la bonne humeur ! Jouons collectif, à l'image de vos élus et des services de la ville mobilisés pour le succès de notre fête médiévale qui a rassemblé plus de 5000 personnes !

Votre Maire
Loïc TAILLANTER

AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour des comptes-rendus des séances :

- Séance du 22 juin 2021 -

- 1) Cession de la parcelle cadastrée AB 49 d'une superficie de 211 m² située 1 rue du Maréchal Lyautey – DEL 2021-044
- 2) Cession des parcelles AC 488 et AC 491 sises 5 bis rue du Président Wilson – DEL 2021-045
- 3) Contrat de prêt à usage entre la commune et les propriétaires des parcelles cadastrées AH 284 – AH 302 – AH 300 – AH 298 – AH 296 – AH 250 – AH 292 – AH 289 – AH 288 – AH 286 concernant la jouissance des fonds de parcelles – DEL 2021-046
- 4) Avenant à la promesse de vente des parcelles AC 394, 395 et 397 sises 129 rue du Mal Foch à la société 1001 Vies Habitat – DEL 2021-047



- Séance du 30 septembre 2021 -

- 1) Transfert de la prise en charge du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts – DEL 2021-048
- 2) Limitation de l'exonération des constructions nouvelles à usage d'habitation en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – DEL 2021-049
- 3) Convention de prestations intellectuelles avec le Cabinet HORTESIE pour la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) – DEL 2021-050
- 4) Groupement de commandes entre les villes de l'Isle-Adam, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Mériel, Nerville-la-Forêt, Presles, Villers-Adam, Méry-sur-Oise, Parmain et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts en vue de la passation des marchés publics à l'achat des fournitures administratives et scolaires, à l'achat des produits d'entretien et d'hygiène et à la maintenance des bornes et bouches d'incendie – DEL 2021-51
- 5) Consultation des communes sur le projet d'arrêté préfectoral de classement sonore ferroviaire modifiant les arrêtés préfectoraux de classement sonore des infrastructures de transports terrestres par communes – DEL 2021-52
- 6) Modification du règlement intérieur de conseil municipal – DEL 2021-53
- 7) TRI-OR (Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) : Rapport d'activités – Exercice 2020 – DEL 2021-54
- 8) SIPIAP (Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam/Parmain) : Rapport d'activités – Exercice 2020 – DEL 2021-055
- 9) SIAPIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain/l'Isle-Adam) : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2020 – DEL 2021-056
- 10) SIAEP (Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam) : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2020

Le texte complet des comptes-rendus du Conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.ville-parmain.fr

LA VILLE DE PARMAIN ENGAGE L'ÉLABORATION DE SON « PLAN LOCAL D'URBANISME »

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan local d'Urbanisme est un document stratégique qui repose sur un projet de territoire. Il comporte des orientations sur l'évolution de la ville à l'horizon de 10 à 15 ans. C'est également un document réglementaire : il régit l'évolution des parcelles, notamment à travers l'instruction des autorisations au titre du droit des sols : permis de construire, démolir ou demandes de travaux. Son élaboration est encadrée par le Code de l'urbanisme. Le PLU, c'est en quelque sorte le "projet de ville", accompagné des règles sur lesquelles se fondent les décisions publiques et privées en matière d'urbanisme.

POURQUOI ENGAGER SON ÉLABORATION ?

La municipalité engage l'élaboration du PLU, afin de disposer d'un document d'urbanisme en adéquation avec les objectifs qu'elle a proposés aux Parminois conformément à son engagement de campagne.

L'annulation du PLU a pour conséquence la remise en vigueur du POS pendant deux ans. La commune entend poursuivre l'étude de son projet de PLU selon un calendrier lui permettant de disposer d'un document d'urbanisme dans ce délai.



LES ÉLÉMENTS DU PLU

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il expose un état des lieux du territoire en présentant ses forces et ses faiblesses et explicite les choix retenus sur les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement de la ville. Il explique les motifs de la délimitation des zones et des règles applicables, il présente les incidences du projet de plan sur l'environnement.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Il fixe les orientations de la ville en matière d'aménagement du territoire sur le long terme. C'est le socle du PLU.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles définissent des dispositions sur des secteurs stratégiques du territoire ou sur des thématiques spécifiques qui portent sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, par exemple, dans le respect des orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD).

LE RÈGLEMENT ET SES DOCUMENTS GRAPHIQUES

Le règlement fixe les règles applicables sur chaque zone délimitée sur les documents graphiques : plan de zonage, zone urbaine (U), zones à urbaniser (AU), zones agricoles (A), zones naturelles et forestières (N), espaces et éléments protégés.

LES ANNEXES

Elles rassemblent les autres contraintes qui s'imposent au PLU (plan des servitudes d'utilité publique, plan de prévention des risques, plans de réseaux, etc..)

OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLU

- > **Élaborer le Plan Local d'Urbanisme** conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- > **Élaborer un document d'urbanisme** de portée stratégique et réglementaire qui traduira le projet de territoire de la commune et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'aune de la transition écologique.
- > **Préserver le cadre de vie** en maîtrisant le développement urbain, protéger les espaces agricoles naturels et les paysages afin de conforter l'image parminoise de ville intégrée dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français.
- > **Mettre en cohérence** les orientations du PADD avec le Plan de référence et la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin français, en prenant en compte les orientations envisagées dans le cadre de la révision en cours de la charte du PNR.
- > **Prévoir les modalités** de mise en œuvre des objectifs de la Loi SRU permettant d'atteindre 25% de logements locatifs sociaux dans le cadre des programmes triennaux établis avec la préfecture et selon une répartition équilibrée et équitable sur le territoire de la commune.
- > **Identifier** les logements vacants et zones d'urbanisation futures en tant que nouveau potentiel de densification ou de développement du tissu bâti répondant à l'objectif d'équilibre et d'équité dans le territoire communal.
- > **Faire évoluer** certaines zones naturelles permettant d'envisager un aménagement touristique intégré à l'environnement ou permettant des projets de construction éco-responsables.
- > **Maîtriser** la densification dans les différents secteurs de la ville.
- > **Prévoir** la rénovation, la valorisation et l'attractivité du centre-ville.
- > **Élaborer les OAP** en lien avec les orientations : programmes de logements, équipements publics etc.....
- > **Améliorer la mobilité et les déplacements** dans la ville en association avec le plan de circulation en cours de lancement avec le département du Val-d'Oise et les communes limitrophes et prenant en compte l'augmentation des logements.
- > **Prévoir** les emplacements réservés nécessaires à la mise en œuvre des orientations d'aménagement.
- > **Concevoir** un urbanisme intégré à l'environnement et privilégiant des opérations d'aménagement durable et des projets de qualité architecturale et technologique en matière de construction d'aménagement ou de services dans un souci d'amélioration de l'espace urbain.
- > **Mettre à jour l'inventaire** des éléments de patrimoine architectural paysager et environnemental à protéger, identifier les espaces naturels, bois et autres éléments du paysage à protéger.
- > **Actualiser** le tracé de la bande de protection des lisières du massif forestier entourant la ville.
- > ***Promouvoir** les programmes de logements qui font naître une architecture adaptée à l'environnement de Parmain et aux besoins de la population (logements pour les jeunes, les personnes âgées, habitat inclusif par exemple).
*Objectif issu du public lors de la réunion du samedi 11 septembre 2011.

MODALITÉS D'INFORMATION CONCERTATION DU PUBLIC ET PLANNING PRÉVISIONNEL

Tenue d'au moins trois réunions publiques qui pourront prendre la forme d'ateliers participatifs permettant aux administrés de s'informer et de s'exprimer sur les orientations choisies avant l'arrêt du projet :

> **Samedi 11 septembre 2021** : Réunion Publique

Présentation de la procédure de l'élaboration du PLU et des modalités de concertation.

> **Jeudi 12 octobre 2021** : Conseil Municipal :

- Constitution de la commission communale PLU (représentée par des membres représentatifs des différents quartiers de la ville ainsi que du Président de l'Association Respectez-Parmain).
- Engagement de la procédure de révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

> **Janvier 2022** : Réunion publique, présentation du diagnostic + état des lieux sur les thèmes du PADD, Organisation de réunions avec les acteurs locaux qui pourront prendre la forme d'ateliers (associations, acteurs économiques, représentants du secteur de l'agriculture, comités de quartiers, etc....).

> **Janvier 2022 et Juillet 2022** : Réunions avec les Personnes Publiques Associées (instances administratives extérieures).

- **Février et juin 2022** : Expositions du projet du PADD et projet du PLU.
- **Mars 2022** : Débat sur le PADD.
- **Juin 2022** : Réunion publique, Présentation du projet de PLU.
- **Septembre 2022** : Arrêt du projet du PLU.
- Envoi du dossier aux Personnes publiques associées pour consultation pendant trois mois.
- Enquête publique d'un mois à l'issue des avis reçus des personnes publiques associées.

(Les dates de réunions avec le public seront communiquées sur le site de la ville suivant l'avancement des travaux).

> Affichage en mairie et sur le site internet de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, pendant toute la durée des études nécessaires + parution de la délibération dans deux journaux locaux (l'Echo-le Régional et La Gazette du Val-d'Oise).

> Informations régulières sur le site Internet de la ville www.ville-parmain.fr et dans les publications municipales : création d'une page dédiée sur le site de la ville avec possibilité de requêtes internautes.

> Mise à disposition du public d'un registre au service urbanisme, permettant de recevoir toutes observations et toutes demandes et pour toute la durée de l'élaboration.

> Création d'une adresse électronique dédiée : plu@ville-parmain.fr (depuis le 18 octobre 2021).

> Communication générale sur l'ensemble de la procédure et du calendrier prévisionnel (boîtes aux lettres + site Internet de la ville + réseaux sociaux).

Le planning concernant la phase administrative vers l'approbation du PLU sera publié courant juin 2022.

www.ville-parmain.fr (rubrique : élaboration du PLU 2021-23)

Nadine Calves,
Adjointe chargée de
l'Urbanisme - Patrimoine et Habitat



MESURES D'AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION

> La circulation près du collège Les Coutures (accueillant cette année plus de 600 élèves) s'est fortement dégradée matin et soir par la présence simultanée des cars scolaires (souvent au nombre de 5) et des véhicules des parents, venant chercher ou déposer leurs enfants.



En conséquence, l'aire de stationnement des cars de ramassage située devant le collège a été déplacée allée des Peupliers, sur un parking quasi inutilisé, le long de la voie verte. Cette mesure de sécurité a été accueillie favorablement par le Principal du collège et par les conducteurs des cars, qui peuvent manœuvrer plus facilement.

Depuis la rentrée scolaire, le sens interdit de l'allée des Peupliers vers la rue de la Paix, a été supprimé. Dorénavant la liaison allée des Peupliers (écoles, centre commercial Les Arcades, etc.) vers le quartier du Val-d'Oise peut se faire dans les deux sens, sans passer par la rue du Général de Gaulle, route départementale à fort trafic.

> Pour info Transdev Vexin, a repris la gestion des cars scolaires et du « 95 07 », à la suite de Ceobus /RATP.

Feux de signalisation tricolore, à l'angle des rues du Val-d'Oise et du Général de Gaulle : à partir du 1er octobre 2021, pour une période expérimentale de 3 mois, les feux de signalisation tricolore, à l'angle des rues du Val-d'Oise et du Général de Gaulle (Route départementale 4) seront mis en fonctionnement normal (vert-orange-rouge).

Installé il y a plus de 20 ans, ce feu avait été mis **seulement en position clignotant permanent à la demande du Principal du collège voici 3 ans**, afin de permettre de fluidifier la circulation, rendue difficile avec la présence conjuguée des cars de ramassage et des véhicules des parents d'élèves à l'entrée et sortie des classes.

STATIONNEMENT GÊNANT SUR LES TROTTOIRS

Depuis nombre d'années, des résidents stationnent régulièrement leurs véhicules sur les trottoirs, empêchant les piétons notamment avec poussettes, ou les personnes à mobilité réduite d'emprunter lesdits trottoirs.

Aussi, à la demande de Monsieur le maire, une campagne de prévention, devant durer quelques semaines, a été lancée, avec l'apposition d'un flyer sur le pare-brise des véhicules en infraction, expliquant qu'il convient de ne plus stationner sur les trottoirs.

Ultérieurement, les contrevenants devront s'acquitter d'une amende forfaitaire de 135 €.





Appliquant le principe "tolérance zéro" de Monsieur le maire à l'égard des auteurs d'incivilités et d'infractions routières commises dans la commune, la police municipale a dressé entre le 1er janvier et 31 août 2021 environ 400 PV.

Une trentaine concerne des excès de vitesse, commis sur les artères de la ville (rues du Général de Gaulle et Poincaré) essentiellement.

Une soixantaine porte sur des stationnements gênants, dangereux ou abusifs, selon la qualification du code de la route.

165 PV ont été dressés pour non-respect de la zone bleue (à signaler que la Z.B. a été suspendue durant les mois d'été).

Chaque semaine, les agents effectuent des contrôles de vitesse, de manière aléatoire dans la journée.

Une fois par mois, les agents assurent une mission de sécurisation en soirée (21h/ 23h30), avec le concours des forces de gendarmerie, dans certains quartiers de la ville et ce, depuis le printemps.

LIMITATION À 30 KM/H À PARMAIN : RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

Alors que de nombreuses villes de l'Hexagone, à commencer par Paris, ont imposé la limitation de 30 km/h sur l'ensemble des voies de circulation, le maire de Parmain a décidé de lancer une consultation auprès des Parminoises et Parminois, avant de statuer. Aussi, par le truchement du site Internet et Facebook, les habitants ont été invités à répondre à 2 questions :

- 1- « *Souhaitez-vous que la vitesse de 30 km/h soit appliquée sur toutes les rues et avenues ?* »
- 2- « *Souhaitez-vous que le 30 km/h soit appliquée dans certaines rues de Parmain ?* »

Au terme de plus de 3 semaines d'enquête, 246 personnes (soit un peu plus de 10 % de foyers parminoises) ont donné précisément leur avis, plus ou moins argumenté.

82 % se prononcent pour le NON au tout 30 km/h
18 % se prononcent pour le OUI au tout 30 km/h

A la seconde question, « *souhaitez-vous 30 km/h sur certaines rues de la ville ?* »

53 % OUI
47 % NON

Selon les quartiers de la ville, les résultats affinés du questionnaire sont les suivants :

Quartiers	Réponses	NON aux 30 km/h sur l'ensemble de la commune
Les Arcades	87	67
Centre-ville - Port de Jouy	31	21
Jouy-le-Comte	58	56
Val-d'Oise	57	50
La Naze	13	8



Le résultat de ce sondage sera utilisé dans le cadre de l'élaboration du plan de circulation qui doit être débattu dans les mois qui viennent.

POIDS LOURDS 19 TONNES ET PLUS INTERDITS

▷ Par arrêté du 4 juin 2021, les Maires de Parmain, de L'Isle-Adam, de Mériel et de Champagne-sur-Oise ont décidé d'interdire le transit des poids lourds de 19 tonnes et plus sur leurs communes (à l'exception des transports en commun et des poids lourds effectuant des livraisons sur le territoire d'une des 4 communes qui restent tolérés).

Un projet conjoint et une action commune qui visent à empêcher le trafic de délestage quotidien entre la RN 184 et l'A16 et ainsi à limiter les nuisances sonores, la pollution, les embouteillages et autres désagréments liés à la circulation des poids lourds. Entre 300 et 600 camions de plus de 19 tonnes (soit entre 3 et 4 % du trafic total) passaient chaque jour dans nos villes. Ce nombre devrait à l'avenir très significativement diminuer.

En conséquence, la circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur ou égal à 19 tonnes (cela concerne aussi les tracteurs, semi-remorques et remorques) est interdite sur les axes suivants :

- ▷ La RD 4 du collège au rond-point de Jouy-le-Comte, la rue Guichard, la rue de Nesles, la rue Foch à Parmain et la rue Pasteur à Champagne-sur-Oise ;
- ▷ rue de Conti, Grande Rue, avenue de Paris, avenue des Écuries à l'Isle-Adam ;
- ▷ RD922 à Mériel (grande rue, avenue Victor Hugo et à l'Isle-Adam (rue de Pontoise et avenue Michel Poniatowski) ;
- ▷ RD9 (rue de l'Abbaye du val et RD1 (rue de Villiers Adam à Mériel).

Les panneaux d'interdiction, spécialement conçus et réalisés, ont été posés à la mi-septembre. Pour mesurer son efficacité, les quatre maires se donnent rendez-vous dans six mois afin de dresser un bilan de la mesure, grâce aux relevés de circulation.

Notre police municipale a verbalisé rue du Maréchal Foch un premier poids lourd transitant sur le territoire de la ville le 22 septembre. Le véhicule en question d'un poids de 44 tonnes venait de Champagne-sur-Oise et se rendait à Ennery via Nesles-la-Vallée.



Par ailleurs :

- ▷ Le maire de Nesles-la-Vallée a pris le 4 juillet dernier un arrêté similaire pour sa ville, notamment sur la RD64 (rue de Nesles) interdisant également les poids lourds sur cet axe et sur la RD79.
- ▷ Le maire de Butry-sur-Oise a également pris le 2 octobre 2021 un arrêté prohibant le transit des véhicules d'un poids en charge autorisé supérieur à 19 tonnes.

Ces deux arrêtés sont bénéfiques pour Parmain, puisqu'ils ont pour effet de cerner quasiment le territoire de notre commune d'une interdiction uniforme.

Alain Prissette
Adjoint chargé de la Sécurité, Police municipale et Circulation

TRAVAUX



> Création d'un puisard au 75 avenue de Paris. Ce puisard permet la captation des eaux pluviales empêchant les infiltrations d'eau chez les riverains.



> Réfection par le Département de la chaussée entre le 118 et le 146 rue du Maréchal Foch. (Pose d'un l'enrobé projeté).



> Mise en place d'un avaloir sur la largeur de la chaussée « chemin de la Croix des Verts ». Les eaux de pluie retenues par cet avaloir ne se déverseront plus Vieux Chemin du Potager.

Valérie Michel
Adjointe chargée des Travaux Urbains – Voirie

TRI-OR



QUELQUES RAPPELS AU SUJET DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS...

Collectes des emballages recyclables et du verre

Seuls les emballages présentés à l'intérieur des bacs de tri et du verre sont collectés.



Une astuce pour vous aider à faire le tri...

En cas de doute, demandez-vous si ce que vous souhaitez trier est un emballage ou un objet. On trie les EMBALLAGES, pas les objets (à l'exception des livres). Par exemple, les ustensiles de cuisine et les jouets doivent être portés en déchetterie, quelle que soit leur matière.



Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères étant traitées dans une usine de compostage, les déchets verts (tontes, feuilles, brindilles) sont ramassés avec les ordures ménagères.

Vous pouvez présenter jusqu'à 5 sacs en plus de votre bac d'ordures ménagères.



Pas de verre dans les ordures ménagères ni dans le bac de tri !





LE SAVIEZ-VOUS ?

**L'un de vos bacs est trop petit ?
Contactez le Syndicat TRI-OR
pour en demander un plus grand.**

☎ 01 34 70 05 60 ✉ info@tri-or.fr

© Crédits photos : Adobe Stock



JEUNES PARENTS, LES CHOIX DE GARDE

> **Quand on est jeune parent**, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver entre les différents moyens de garde. Baby-sitter, assistante maternelle agréée, crèche, quelles sont les solutions disponibles à Parmain ?

1- Vous avez la possibilité de faire garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée.

Ce choix implique que vous devenez employeur d'une assistante maternelle (ASSMAT) agréée par le Conseil départemental.

La liste des assistantes maternelles est disponible sur le site de la ville www.ville-parmain.fr : "Enfance et jeunesse / Petite enfance" ou en mairie.

Pour vous accompagner dans vos démarches, un rendez-vous peut être fixé avec l'animatrice au relais assistantes maternelles au 06 62 21 56 54 ou par courriel : ram.ifac95@gmail.com

En outre, des ateliers ou des animations sont proposés chaque lundi et vendredi matin par le Réseau d'Assistants Maternelles (RAM) aux accueils de loisirs, 1 rue Paul Ferry.

2- Les Loulous Parminous

Cette association a pour but la garde d'enfants sous le respect de l'agrément du Conseil départemental du Val-d'Oise par deux ou trois assistantes maternelles réunies dans un même local, en échange d'une participation mensuelle aux charges et frais de fonctionnement de la structure, des locaux entièrement dédiés à l'accueil de jeunes enfants, aménagés et équipés de telle sorte qu'elles puissent y exercer leur métier en petit groupe et dans des conditions optimales, tant pour ces professionnelles que pour les enfants accueillis et leurs parents.

Organiser régulièrement des activités d'éveil, sorties, ateliers... Contribuer à leur bien-être, leur développement dans la vie en collectivité et veiller à leur santé et à leur sécurité, tel est notre but.
Valérie Cutrera - 06 72 11 80 60 / Sylvie Aurenas - 06 23 90 30 81

3- Micro-crèche privée Coccinelle et Pissenlit

Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h

Pour 10 enfants de 2 mois 1/2 à l'entrée à l'école maternelle.

Repas fait sur place, le prix de journée comprend le repas, les couches et les produits de toilette.
Inscription sur www.tilio.net

Micro-crèche privée Coccinelle et Pissenlit
Rue du Général de Gaulle
Centre commercial les Arcades
07 86 75 82 03
sophie.cox@tilio.net



CÉRÉMONIE DE FIN DE SCOLARITÉ ÉLÉMENTAIRE



La cérémonie de fin de scolarité élémentaire des CM2, fin juin, a été organisée dans la cour de l'école élémentaire Maurice Genevoix. Ce fut l'occasion de rappeler brièvement la raison de la notoriété de cet écrivain.

« Né en 1890, membre de l'Académie française, écrivain et poète attaché au terroir, il a écrit des romans où les artisans et paysans sont mis à l'honneur. Témoin de la guerre 14 pendant laquelle il fut blessé, il a également écrit un récit de guerre « ceux de 14 » qui est un des plus grands témoignages de ce conflit. Le 11 novembre 2020 les restes de Maurice Genevoix sont entrés au Panthéon. »

Les enfants ont reçu un livre sur la citoyenneté et un livre « découverte » qu'ils ont choisi selon leur centre d'intérêt... le pôle nord, l'Amazonie, le château de Versailles,...

À tous ces « grands » qui sont devenus petits sixièmes, Monsieur le maire a souhaité bonne route sur le chemin de la réussite...





RENTRÉE DES CLASSES

Les enfants ont repris le chemin de l'école... avec encore un masque obligatoire et dans des conditions de vie en groupe relativement strictes mais une certaine habitude a été prise et cela a semblé moins contraignant... tout le monde attend le plaisir lié à l'autorisation d'enlever le masque.

En ce début septembre, 559 enfants ont été accueillis dans nos quatre écoles (22 classes) :

L'école maternelle Maurice Genevoix accueille 132 élèves répartis en 5 classes (moyenne de 27 enfants par classe) ; l'école du Centre accueille 117 élèves pour 5 classes (moyenne de 24 enfants par classe) ; l'école de Jouy le Comte a 3 classes pour 69 enfants (moyenne de 23 enfants par classe) et l'école élémentaire Maurice Genevoix a 9 classes pour 241 élèves (moyenne de 27 enfants par classe) Les effectifs ayant diminué dans cette école l'Éducation Nationale a décidé de fermer une classe ce qui explique des effectifs assez lourds.

Cette rentrée est quelque peu différente puisque deux nouvelles directrices ont été nommées. Madame

Domps est partie rejoindre sa famille dans le sud et son poste n'étant pas passé au mouvement de l'Éducation nationale, madame Gouyet Cordier a accepté de prendre la responsabilité de directrice de la maternelle pour cette année 2021/2022.

À l'élémentaire Maurice Genevoix, après le départ en retraite de Monsieur Gilais, Madame Le Borgne a été nommée directrice par l'Éducation nationale.

Pour information, la création et l'implantation d'une école (localisation, construction, aménagement de locaux), ainsi que la suppression d'une école, relèvent d'une décision du conseil municipal. Mais la décision d'ouvrir ou de fermer une classe, donc d'ajouter ou de retirer un poste d'enseignant, relève du seul directeur académique des services de l'Éducation nationale dès lors qu'elle n'entraîne pas la création ni la suppression d'une école.

*Sylvie Labussière
Adjointe chargée des Affaires Scolaires*





ACCUEILS DE LOISIRS

Les vacances à « La Maison à Rêver »

"Malgré un temps changeant et souvent capricieux, nous avons passé des vacances très agréables à « La Maison à Rêver »".

Des partenariats avec la piscine et la ludothèque de l'Isle-Adam mais également la bibliothèque de Parmain ont permis d'enrichir le programme proposé aux enfants et de profiter des locaux mis à leur disposition.

Ateliers, sorties en forêt, piscine, jeux et plein d'autres activités étaient au programme.

Les enfants en ont pleinement profité.

Nous avons également réorganisé nos locaux pour les adapter au mieux à leurs besoins : mise en place d'une salle bibliothèque, de coins adaptés pour chaque tranche d'âge, de coins dînette, de jeux libres et encadrés... Tout cela avec le matériel acheté en début d'année (coussins, canapés, jeux intérieurs et extérieurs...).

Les enfants se sont beaucoup investis dans cette réorganisation.

Compte tenu de la situation sanitaire, les traditionnelles « nuits au centre » ont été remplacées par des soirées « Jeux à thème » avec les élémentaires. (Jeux de société et Cluedo géant), des soirées qui ont remporté un vif succès.

Des vacances agréables et plaisantes pour tous.

À l'accueil de loisirs Maurice Genevoix

Dans la joie et la bonne humeur les enfants ont participé à diverses activités manuelles, sportives, culturelles, créations et décorations des espaces extérieurs.

Des expériences scientifiques, des balades et des jeux ont fait pétiller les yeux !

Un rallye photo leur a permis de découvrir la ville sous un autre angle ...

La rentrée scolaire 2021/2022

Durant cette nouvelle année scolaire, des projets ont été mis en place sur les différents temps d'accueil périscolaires incluant la pause méridienne.

Suivant un planning établi pour respecter le protocole sanitaire, les enfants auront accès aux salles de l'accueil de loisirs (jeux libres, activités manuelles, hall, bibliothèque/ludothèque) et aux différentes cours extérieures pour exercer une activité s'ils le désirent.

Lydia, directrice de la bibliothèque de Parmain, fera à nouveau des interventions, elle proposera des temps de lecture aux enfants (de la maternelle aux élémentaires).





Les projets débutés l'an passé (poulailler et bacs de compost) sont bien évidemment reconduits cette année. Les enfants s'investissent pleinement dans ces projets avec le soutien des animateurs, ATSEM et personnels de restauration qui mettent de côté les déchets permettant aux enfants de nourrir nos poules Tic, Tac, Toc, Poupoule et Cristal.

de soi à travers des jeux de société, de rôles et d'imitation.

Des sorties viendront ponctuer tous ces projets. (Informations partagées sur le panneau d'affichage de la Maison à Rêver).

...à l'accueil de loisirs M. Genevoix

Cette année est principalement axée sur les valeurs du vivre ensemble basées non seulement sur la solidarité et le respect, mais aussi sur les découvertes culturelles, sportives et environnementales.

Des projets avec la bibliothèque de Parmain, la ludothèque Pirouette et l'IME (Institut Médico-Educatif) de l'Isle-Adam viendront enrichir les actions de l'année.

L'équipe d'animation

LES MERCREDIS...

...à « La Maison à Rêver »

En partenariat avec la bibliothèque de Parmain, un travail autour du livre donnera lieu à la mise en place d'un projet d'écriture de conte (inspiré de faits et personnages réels de la Maison à Rêver) avec les grandes sections. Les moyens décoreront le centre tandis que les petits développeront leur connaissance



**ACCUEILS DE LOISIRS,
ARRIVÉE DU POULLAILLER. JUIN 2021.**

Nous en parlions dans notre précédent bulletin ! Les poules sont arrivées !!!

Le centre de loisirs accueille 5 poules pondeuses en partenariat avec l'association Écococotte : <https://ecococotte.fr/>

Ce poulailler pédagogique s'intègre dans un projet plus vaste de sensibilisation à l'environnement et de valorisation des déchets. Ainsi les enfants pourront donner aux poules les excédents alimentaires puis mettre le reste dans les composteurs, livrés récemment, qui permettront d'obtenir de l'engrais pour les différents bacs de jardinage.





LE CLUB "ADOS"

Le Club "Ados" est une structure destinée à accueillir les jeunes de Parmain et des alentours, âgés de 11 à 16 ans.

Durant les vacances, le club organise des sorties à tarifs préférentiels à hauteur de 50 % (Aquaboulevard, cinéma, Parc Astérix, base de loisirs...).

Durant l'année, création de jeux de société, console de jeux, baby-foot, pâtisserie, sports, arts plastiques... Les ados se retrouvent dans leur local, allée des Peupliers, dans l'enceinte du stade de foot.

Pour adhérer au club

- La présence d'au moins un parent est indispensable au moment de l'inscription pour remplir et signer l'autorisation parentale.
- S'acquitter d'une cotisation annuelle de 52,50 euros pour les habitants de Parmain et de 105 euros pour les extérieurs.
- Le club est ouvert le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30 (possibilité de déjeuner sur place, repas facturé suivant le quotient familial) et de 9h à 18h30 pendant les vacances scolaires.

Renseignements, inscriptions

Xavier Moy - 06 10 66 56 78

ados@ville-parmain.fr

le mercredi après-midi au club, allée des Peupliers.



Cet été, les ados ont pu profiter d'un séjour à Pornichet, organisé par la commune, du 10 au 17 juillet dans un centre de vacances Azureva à 1 km de la plage.

Ils ont apprécié les baignades, visites des environs et jeux de plage sur le fil rouge Koh Lanta. Ils ont profité des activités et des soirées à thème du centre de vacances mais surtout ont participé aux épreuves proposées par les animateurs (tir à la corde, tir à l'arc, relais, baignade, etc.), sans oublier les veillées à thème (Loup-garou, Escape Game).

De retour à Parmain, grands jeux, activités sur place, journée à la plage de l'Isle-Adam, sortie en trottinette électrique pour visiter les environs.

L'année reprend et d'autres activités et projets sont mis en place, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur, Xavier Moy.

NETTOYONS LA NATURE

Vendredi 24 septembre tous les élèves de l'école du Centre ont participé à l'action citoyenne « Nettoyons la nature ». 15,70 Kg de déchets ont été ramassés aux abords de l'école, le chemin de halage et la voie verte.

« Vendredi 24 septembre, on a trouvé une grosse couverture. (Timéo), on a pris des bouteilles en plastique (Paul), beaucoup de cigarettes (Sohan). On a ramassé un gobelet (Sandro) et des papiers (Ewen). On a trouvé des ballons d'anniversaire. (Paolo). On a trouvé un morceau de verre. (Vincent) On a ramassé des emballages plastiques (Farah), du plastique (Léa), des bouts de carton et des bouts de fer. (Alessia) »



Grande Section et CP de l'école du Centre.

COLLÈGE LES COUTURES



Le 10 septembre, les élèves de troisièmes du Collège Les Coutures ont participé à la « **Journée Cohésion** » organisée par Mme Faucomprez et les professeurs principaux de ce niveau afin de bien commencer cette année scolaire si importante en apprenant à se connaître et à se découvrir à travers différentes activités en cinq ateliers : ultimate freesbee, création artistique, quizz de culture générale, flash mob, relais mêlant agilité et solidarité.

En passant à peu près à travers les gouttes et dans la bonne humeur, les élèves ont joué le jeu et ainsi pu renforcer leur esprit d'équipe. Pique-nique en commun et goûter partagé ont ponctué cette journée réussie de l'avis de tous et qu'on espère voir reconduite à l'avenir dans le projet d'établissement.

Un grand merci aux professeurs, MM Bignon, Marcel, Mme Toutaint pour l'EPS, Mmes Lévy-Parry et Cotteverte pour les Arts, à l'ensemble des professeurs impliqués dans cette journée ainsi qu'à Maxime (AED) et à MM Morin et Urvois pour en avoir accepté la tenue !

Mme Faucomprez

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Les ateliers culinaires reprennent !

L'infirmière et la cheffe cuisinier du collège Les Coutures, fidèles à leur engagement, ont déjà préparé toute leur programmation pour cette nouvelle année. Toutes les 6èmes sont concernées, à commencer par la 6^{ème} Cornaline le mercredi 15 septembre.

Sans dévoiler complètement les coulisses ni les menus de ces ateliers dont le déroulement observe par ailleurs les consignes sanitaires les plus strictes, en voici le propos :

- Utiliser les fruits et légumes de saison d'une façon inhabituelle et ludique de façon à mieux les connaître et à les intégrer de façon plus fréquente dans l'alimentation. En faire des alliés pour notre santé !

- Les légumes et les fruits sont servis de façon régulière à la cantine et peuvent être parfois (souvent) déconsidérés. Faire en sorte de les apprivoiser pour limiter le gaspillage alimentaire.

- Observer et appliquer certains gestes et techniques propres à l'univers de la cuisine, dans un cadre professionnel.

- S'immerger dans les espaces atypiques d'une cuisine de production d'établissement scolaire servant plus de 500 repas par jour.

Chaque fois, confection d'un smoothie et d'une pâtisserie dégustés durant la récréation au réfectoire.

M.Morin, Principal et son Adjoint gestionnaire M.Lamour



HOMMAGE À SAMUEL PATY



Hommage à Samuel Paty professeur d'histoire géographique assassiné y a un an.

Le vendredi 15 octobre 2021, une cérémonie s'est tenue au collège les Coutures en présence de Monsieur le maire, de Monsieur Morin, principal, des membres du personnel éducatif, et des délégués de classe.

Après des mots justes et émouvants, le meilleur des hommages rendu à Samuel Paty, une minute de silence a été observée.

Pour ne pas oublier ...

SALON RENCONTRES D'ARTISTES 2021 « L'ART ANIMALIER »



Les peintres animaliers Bernard Vercruyce et Robert Rongier, la photographe Sophie Scardia et le sculpteur Dan Stier étaient les invités de ce nouvel opus de notre salon artistique annuel au mois de juin.



Après plusieurs mois de suspension de nos manifestations culturelles habituelles, le public est revenu avec joie salle Lemaire pour admirer leurs œuvres. Trois classes de l'école du Centre ont aussi visité cette exposition pour le dernier jour de l'année scolaire, contents de retrouver cet espace qu'ils aiment beaucoup. Le peintre Bernard Vercruyce s'était déplacé spécialement pour eux et pour leur parler de son travail et de ses chats, qu'il peint depuis plus de 40 ans.

EXPOSITION DE L'ATELIER PHOTO NESLOIS

Nous avons eu de nouveau cette année le plaisir d'accueillir l'exposition annuelle de L'Atelier Photo Neslois salle Louis Lemaire en septembre. Le thème de cette exposition était "La Forêt".

De belles photos présentées avec goût, déclinant ce thème de façon originale, poétique et esthétique avec talent. Bravo à tous ces artistes amateurs... très professionnels !
atelierphotoneslois@gmail.com



JEU DU LUTIN



Nos félicitations au gagnant du précédent bulletin : Eliot Lete et un lot de consolation à Marco Trinquet et Yolane Brisson qui ont presque tout trouvé (la réponse à la question 3 étant compliquée à trouver).

Les bonnes réponses étaient :

1) Où se situe le marché de Parmain ?

Place de la Poste.

2) Quand se tient-il ?

Le samedi matin.

3) Où se situait l'ancien bureau de la Poste ?

Au n°2 de la rue Guichard, à la place du bureau de la police municipale (qui se trouve à présent dans le bâtiment de la grande Poste).

4) Que vend un magasin de confection et de bonneterie ?

Des vêtements et des articles d'habillement en maille, tels que chaussettes, bas, bonnets, et de la lingerie.

5) Que contenait le rayon droguerie de la pharmacie ?

On y vendait des produits destinés aux soins corporels (toilette, hygiène, cosmétique) et à l'entretien domestique (ménage et entretien de la maison).



EXPOSITION DE LA COLLECTION GEORGES COUPPEY

À l'occasion de la donation faite à la ville de Parmain par la famille Couppey des œuvres « **Machines et Merveilles** » de feu M. Georges Couppey, nous avons exposé en juillet cette remarquable collection sortie de l'imagination et des mains d'un homme passionné de mécanique, esthète et créateur qui consacra des heures et des années de recherche et de travail à la réalisation de ses « merveilles ». Cette œuvre s'inscrit modestement dans la lignée des ingénieurs-artistes du Quattrocento, de Brunelleschi à Léonard de Vinci, perpétuant cet esprit acharné à vouloir comprendre, inventer, perfectionner, propre à tout créateur, dans une démarche universelle et intemporelle.

Nous remercions Sophie Scardia, photographe Parminoise, les peintres André Sallon et Vincent Couppey qui ont accepté avec joie d'y participer en nous confiant des œuvres en harmonie avec le thème qui ont permis « d'habiller » joliment les murs. Près de 300 visiteurs sont venus l'admirer.

En 2022, nos services techniques commenceront à fabriquer les vitrines adéquates pour en permettre l'exposition notamment, dans la salle du Musée archéologique.

Nous renouvelons nos chaleureux remerciements à la famille Couppey.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE LES 18 ET 19 SEPTEMBRE

À cette occasion, samedi 18, nous avons pu assister à un récital de musique classique en plein air réunissant trois musiciens de grand talent, Gilles Nicolas pianiste, Akel Fares violoniste et Julien Hervé violoncelliste qui nous ont fait faire le tour de l'Europe avec Schubert, Brahms, Fauré, Kreisler, Corelli,... avec brio et quelques notes d'humour en plaçant des anecdotes entre chaque morceau.

Grâce à eux, à leur gentillesse, leur simplicité et leur générosité, ce fut un moment merveilleux pour tous nos spectateurs qui en sont sortis admiratifs, enthousiastes et ravis. Un grand merci à tous... artistes et spectateurs.



EXPOSITION ANNUELLE DE L'AREJ (Association pour la Rénovation de l'Église de Jouy-le-Comte)



En octobre, comme chaque année depuis plus de 10 ans, se tient salle Lemaire, l'exposition de peintures et sculptures de l'AREJ. Une partie des ventes d'œuvres sont au profit de l'association. Les artistes lui reversent un pourcentage pour lui permettre d'effectuer la rénovation et la mise en valeur de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte. Un petit plus bienvenu qui complète les cotisations des adhérents. Cette association a été créée par M. Christian Mourget il y a 22 ans, décédé l'an dernier. Nous saluons sa mémoire et son remarquable investissement tout au long de ces années pour cette église du XII^{ème} siècle, joyau de notre patrimoine Parminois. Mme Dominique Mourget, présidente, a repris le flambeau de son époux avec courage et dévouement. L'invité d'honneur était le peintre André Sallon.

*Martine Desry
Adjointe chargée des Affaires Culturelles*

TOURISME

LES CROIX PATTÉES

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une croix pattée ?

Il s'agit d'une croix en pierre, taillée dans un seul bloc de calcaire et dont les courtes extrémités semblent former trois, voire quatre pattes, d'où son nom. Ces croix, datant du Moyen-Âge, peuvent présenter des formes diverses et mesurent, en moyenne, de 1 à 1,50 m de haut.

Proches des chemins, ce sont tout d'abord des repères dans le paysage, permettant d'indiquer la voie à suivre ou un carrefour important.

Cependant, très présentes dans le Parc naturel régional du Vexin français, elles servaient certainement aussi de bornes pour marquer les limites entre fiefs, juridictions ou propriétés ecclésiastiques. Il semble que ce soit le cas de « La Croix des Fiches », découverte en plein champ par nos randonneurs, en juin dernier.

Cette croix pattée de style roman, mesurant moins d'un mètre, est déjà mentionnée sur un parchemin datant de 1206, stipulant une limite et un droit de péage entre les fiefs de Mathieu III, comté de Beaumont, et Anselme, seigneur de L'Isle-Adam. Un autre acte ancien confirme que « La Croix des Fiches » servit de repère en 1474 pour délimiter le fief des Portes, entre Parmain et Nesles-la-Vallée.

Cependant, ces croix pattées n'étaient pas cantonnées à marquer les limites d'un territoire. Elles occupaient parfois une fonction religieuse, en servant de reposoirs lors des processions, ou « d'ex-voto » pour témoigner de la gratitude d'un village épargné par la guerre ou ... une épidémie.

Aujourd'hui, les « Croix pattées » font partie de notre patrimoine. Un certain nombre d'entre elles ont été classées Monuments historiques. C'est le cas de « La Croisette », qui se trouve à la fois à Guiry-en-Vexin et sur le logo du PNR ! Elle y figure en compagnie de trois épis de blé, symboles de fécondité et d'harmonie entre la vie humaine et la vie végétale ...

*Evelyne Duret
Conseillère municipale déléguée
Tourisme*





LA BOUCLE DES TROIS CLOCHERS

Randonnée touristique d'une journée

Le 12 juin 2021, 15 personnes venues d'horizons divers, ont pu découvrir et apprécier la variété des paysages parmois et de ses alentours. En compagnie de Michel Saintoul, guide du Vexin, les randonneurs ont pu parcourir divers sentiers constituant une boucle, menant de Parmain à Valmondois en passant par Nesles-la-Vallée.

Au bord de l'Oise, dès le départ, furent évoqués le Parmain de la Belle Epoque et les aménagements de la rivière. Rendez-vous ensuite à Jouy-le-Comte où Madame Mourget fit découvrir l'église et ses fonts baptismaux remarquables.

Découverte un peu plus tard du manoir de Boulonville et de son ancien colombier aux 2 300 boulins, où un dispositif astucieux permettait de récupérer les œufs.

Un petit tour dans la forêt de la Tour-du-Lay et découverte de grands champs de blé où se dresse "La Croix des Friches" au milieu des coquelicots ! Vestige précieux de notre patrimoine, elle nécessita une halte, où l'histoire et le rôle ancien de ces "croix pattées" furent évoqués.

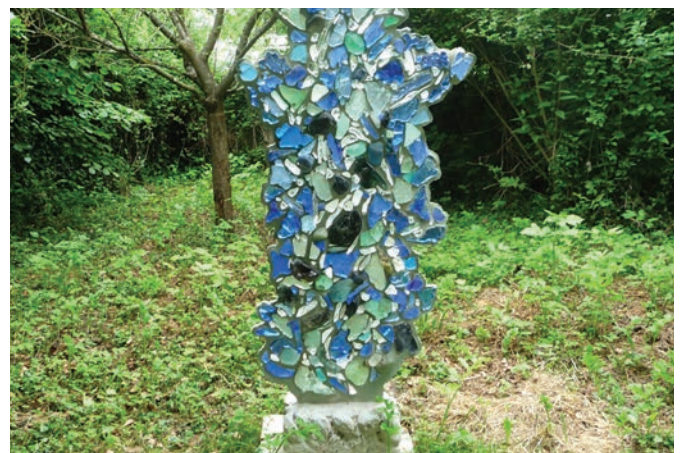
Une pause bien méritée s'imposait, et ce fut donc l'heure du pique-nique où les participants purent déguster les sandwiches et collations diverses qu'ils avaient apportés.

Départ, ensuite, pour retrouver le Sausseron, sa fraîcheur et ses lavoirs, autrefois lieu stratégique, lorsque les moulins fonctionnaient et que les touristes appréciaient " La Petite Ligne", l'ancienne voie ferrée du XIXe siècle.

L'art ne sera pas oublié, puisqu'après avoir visité la jolie église de Nesles-la-Vallée, nos randonneurs découvriront la maison de Vlaminck (ci-contre) et la Villa Daumier. Une dernière visite à "Saint Quentin", la belle église gothique de Valmondois, un petit saut chez Michel et Tao Guevel, maîtres verriers, et nous voici revenus à la gare !

Voilà un "petit" résumé de cette journée touristique qui a permis, aux uns et aux autres, de découvrir avec plaisir des lieux intéressants et parfois inattendus ou poétiques ...

*Evelyne Duret
Conseillère municipale déléguée Tourisme*



DON DE LA COLLECTION COUPPEY À LA COMMUNE



Françoise Couppey et son fils Vincent, en compagnie de Monsieur le maire et Martine Desry, adjointe à la culture.

Après délibération du conseil municipal en date du 3 juin, Monsieur le maire a signé la convention par laquelle Madame Couppey et ses quatre enfants ont fait don à la commune de la collection « Machines et Merveilles » de Georges Couppey.

Cette collection de créations mécaniques et artistiques a été pensée, définie et réalisée par Georges Couppey.

La ville apprécie la valeur patrimoniale et sentimentale du cadeau qui lui est fait par Madame Françoise Couppey ainsi que ses enfants Brigitte, Jean-Philippe, François et Vincent.



LIBÉRATION DE PARMAIN : CÉRÉMONIE DU 30 AOÛT

Malgré le temps qui passe, le devoir de mémoire ne doit pas s'éteindre. Alors aujourd'hui, rendons une nouvelle fois hommage à celles et à ceux qui ont dit "NON !" Non à la barbarie, au nazisme illustrant la négation de la dignité humaine.

Un hommage conjoint pour la libération de Parmain l'Isle-Adam a été rendu par le député de notre circonscription Guillaume Vuilletet, le maire de l'Isle-Adam Sébastien Poniatowski, le maire de Parmain Loïc Taillanter.

Merci à Alphonse Pagnon, Président de l'UNC l'Isle-Adam / Parmain, qui nous accompagne fidèlement dans ces commémorations et à Bernard Robert, délégué général du Souvenir Français pour le Val-d'Oise.





FORUM DES ASSOCIATIONS

Le travail associatif est porté par l'ensemble des bénévoles et des volontaires qu'il nous faut saluer. L'ardeur et la passion déployées méritent un unanime respect.

Le rôle social des associations tient à leur dynamisme. Petites ou grandes, sportives ou culturelles, de loisir ou caritatives, chacune à sa manière, chacune selon ses modes de fonctionnement, donne vie à notre commune.

Malgré les conditions sanitaires, le forum qui s'est tenu samedi 4 septembre a enregistré une bonne fréquentation des Parminois avec plus d'une trentaine d'associations présentes.

Nous remercions le golf d'Ivry-le-Temple qui a mis à disposition une structure gonflable. M. Romain Dagorno, directeur du golf, a assuré des initiations toute la journée dans une ambiance chaleureuse.

Un grand merci aux bénévoles pour tout ce qu'ils accomplissent.

Philippe Touzalin

Adjoint chargé des Sports, Équipements Sportifs, Tissu associatif



PASS-ASSOCIATIONS

Lors de sa séance du 3 juin, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire consistant à créer un Pass-associations **pour les jeunes parmoisis entrant en 6^{ème} et en 2^{nde} ou 1^{ère} année de BEP/CAP en septembre 2021.**

Ce Pass-associations d'une **valeur de 50 €** est à déduire d'une adhésion prise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021 dans une association parmoise sportive ou culturelle (les jeunes parmoisis emménageant en cours d'année bénéficieront de l'équivalent proratisé pour une inscription dans le mois suivant leur emménagement).

Les modalités d'octroi sont les suivantes :

1) Les bénéficiaires présentent leur carte de collégien

ou de lycéen à l'association parmoise au moment de l'adhésion, avec un justificatif de domicile si l'adresse ne figure pas sur la carte ou un certificat de scolarité.

2) L'association transmet un état après le 31 octobre avec les justificatifs, la subvention de 50 € (ou montant réel, si adhésion inférieure à 50 € l'année) par adhésion est versée directement à l'association.

Cette aide vise à :

- Aider financièrement les familles des jeunes entrant au collège à un âge de découverte important
- Inciter les lycéens à poursuivre une activité (éventuellement en découvrir) à un âge où on constate souvent une baisse des adhésions
- Dynamiser les inscriptions dans les associations parmoises

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES À OYONNAX

Nicolas Huys, jeune Parminoise de 20 ans, a décroché le titre de champion de France Espoirs de Décathlon à Oyonnax le week-end du 19 et 20 juin.

Évoluant au EA Cergy Pontoise, il s'est imposé chez les Espoirs avec 7152 points, notamment porté par ses qualités de sprinter :

- > 10"98 sur 100 mètres (course)
- > 7,03 mètres au saut en longueur
- > 11,27 mètres au lancer du poids
- > 1,89 mètre au saut en hauteur
- > 48"38 sur 400 mètres (course)
- > 14"87 au 110 mètres haies
- > 30,08 mètres au lancer du disque
- > 4,50 mètres au saut à la perche
- > 45,00 mètres au lancer du javelot
- > 4'37"55 sur 1500 mètres (course)



COMPÉTITION "DES PETITS GOLFEURS"

Le 9 juin au golf de Cergy, le club de L'Isle-Adam a remporté cette année le titre des Petits Golfeurs (enfants de moins de 10 ans) challenge qui associe tous les clubs du Val-d'Oise, une première victoire du golf de l'Isle-Adam depuis la création de ce challenge. Mael Onfray et sa sœur Péryne sont élèves à l'école du Centre de Parmain et acteurs de l'école de Golf de l'Isle-Adam, dans la catégorie moins de 10 ans.

Cette année, la compétition « des Petits Golfeurs » organisée par le Comité départemental du Val-d'Oise, a vu s'illustrer des Parminoise de talent.

Péryne, Mael, et Nathan Uzan (de l'école de Jouy-le-Comte quand à lui) avec leurs copains ont offert une victoire historique au Golf de l'Isle-Adam, en remportant le Trophée pour la première fois depuis sa création.

Mael, joueur de challenge individuel, finit dans le haut de tableau de la finale du Trophée Poucet Ile-de-France (U10) et participe régulièrement à des Grand Prix Jeunes U12, (au-dessus de sa catégorie).

Il est à ce jour 3^{ème} du Junior Tour du Val-d'Oise, (1er à Domont, Ableiges) il défendra sa place en finale à Seraincourt en octobre.

Bravo à nos champions.





SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU VAL-D'OISE

Mercredi 13 octobre, Loïc Taillanter, Maire, en présence de Sylvie Labussière, Adjointe en charge de l'enfance et de Renée Bou Anich, vice-présidente du CCAS, a **signé officiellement la Convention Territoriale Globale (CTG)** de la ville de Parmain avec la CAF du Val-d'Oise représentée par sa présidente Paulette Girard et la directrice, Christelle Kissane.



La CTG a pour vocation de partager une vision globale du territoire et de repérer les enjeux prioritaires qui pourraient être travaillés pour les 5 ans à venir sur les thématiques partagés comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, pérenniser l'offre de transport envers les seniors ...

La CTG va notamment se révéler un outil essentiel pour permettre la réalisation de **micro crèches** sur les différents quartiers de la ville, l'accompagnement **des jeunes porteurs de handicaps dans les structures, le développement des projets avec l'EHPAD.**

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque s'anime !!

Pour le plaisir de tous, petits et grands, de 0 à 99 ans, votre bibliothèque a organisé des animations dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-après. Venez profiter, écouter, participer, écrire et jouer !! Programmation des animations de novembre 2021 à juin 2022 :

• Bébés lecteurs — Pour les enfants de 0 à 5 ans

Un rendez-vous régulier entre les tout-petits et la lecture, les samedis à 10h30.

• Heure du conte — à partir de 6 ans

Partez à l'aventure les mercredis à 15h30 avec les lectures proposées par les bibliothécaires. Magie, rire et frissons garantis...

• Heure du conte numérique

à partir de 6 ans

Un mercredi par mois à 15h30, découvrez les contes autrement avec les outils numériques.

• Atelier d'écriture — Pour les adultes

Un samedi par mois, pour les aider à naître, on peut décider de s'offrir un temps où l'on va écrire, pour son plaisir, pour découvrir les mots enfouis, imaginés, rêvés... Ici et là, on se pose, on écrit, puis on reprend l'itinérance, on retrouve ses pensées nomades, on chemine jusqu'à la prochaine étape, la prochaine page.

• Café Littéraire — Pour les adultes

Un samedi par mois, nous vous attendons dans une ambiance conviviale pour échanger autour de vos dernières lectures.

• Jeux vidéo — Pour toute la famille

Rendez-vous pour les joueurs débutants ou non, pour découvrir de nouveaux jeux ! A vos manettes !

Animations	Horaires	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
Bébés Lecteurs	10h30	Samedi 06 Samedi 13 Samedi 20 Samedi 27	Samedi 04 Samedi 11	Samedi 08 Samedi 15 Samedi 22 Samedi 29	Samedi 05 Samedi 12	Samedi 12 Samedi 19 Samedi 26	Samedi 02 Samedi 09 Samedi 16	Samedi 14 Samedi 28	Samedi 04 Samedi 11 Samedi 18 Samedi 25
Heure du conte	15h30	Mercredi 03 Mercredi 10 Mercredi 17	Mercredi 01 Mercredi 15	Mercredi 05 Mercredi 12 Mercredi 19	Mercredi 02 Mercredi 09	Mercredi 16 Mercredi 23 Mercredi 30	Mercredi 13 Mercredi 20	Mercredi 11 Mercredi 18	Mercredi 01 Mercredi 08 Mercredi 15 Mercredi 22
Heure du conte numérique	15h30	Mercredi 24	Mercredi 08	Mercredi 26	Mercredi 16	Mercredi 09	Mercredi 06	Mercredi 25	Mercredi 22
Café littéraire	14h30	Samedi 20	Samedi 04	Samedi 08	Samedi 05	Samedi 19	Samedi 16	Samedi 14	Samedi 18
Jeux Vidéo	14h30	Samedi 27	Samedi 11						
Atelier d'écriture	10h00	Samedi 06	Samedi 04	Samedi 15	Samedi 12	Samedi 12	Samedi 09	Samedi 21	Samedi 25



FÊTE MÉDIÉVALE

Retour sur un Week-end médiéval ensoleillé.

Vous étiez près de **5 000 visiteurs** venus rue des Maillets de 11 à 18 heures les 25 et 26 septembre pour assister aux spectacles de chevalerie, de fauconnerie, de cracheurs de feu, de voltige et découvrir le campement médiéval et ses activités.

Essentiellement des Parminois mais pas seulement...

Un magnifique défilé dans les rues a eu lieu samedi matin, suivi d'une cérémonie d'adoubement sur la place de l'église de Jouy-le-Comte.

Le père Abbey a ensuite béni les équipages et les cascadeurs.

La journée du samedi s'est achevée par une retraite aux flambeaux dans les rues de la ville.

Dimanche près de 160 enfants ont pu effectuer leur baptême de poney grâce à la générosité des écuries de Lufrée.

Dans la soirée le roi a procédé à la remise des prix pour les heureux gagnants du concours de dessins de blasons organisé avec les écoles de Parmain.

Une première à Parmain !

*Amélie Santero
Conseillère municipale*







CENTENAIRE

Le 7 septembre 2021, sur l'invitation de la directrice Madame Florkowski, Renée Bou Anich accompagnée de François Kisling se sont rendus à la résidence Quai des Brumes pour fêter les 100 ans de Mme Suzanne Siquot.

Une sympathique fête a été organisée par l'établissement où étaient présents de nombreux résidents.

Deux musiciens dont le répertoire a plu à tous ont animé cet après-midi festif.

La municipalité a offert à Madame Siquot une belle composition florale.

Un délicieux gâteau préparé par le chef de l'établissement a été dégusté par tous.

Mme Florkowski a remercié Monsieur le maire et la municipalité pour son geste.



Les masques ont été retirés le temps des photos

NOËL 2021 DE NOS AÎNÉS



Dans un contexte sanitaire qui ne sera peut-être pas stabilisé, notre municipalité, toujours confrontée à l'épidémie du Covid et ses variants, choisit la prudence et n'organisera malheureusement pas de repas de l'Âge d'Or.

Néanmoins comme l'an dernier, la distribution d'un colis garni de divers mets et douceurs, est prévue les lundi 6 et mardi 7 décembre. Il ravivera les papilles de tous nos aînés. (+ 65 ans).

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

*Renée Bou Anich
Conseillère municipale déléguée
Affaires sociales - CCAS*

DÉMARCHAGE À DOMICILE

Pour répondre aux nombreuses réclamations relatives au démarchage, parfois abusif, un arrêté visant à instaurer une réglementation a été pris depuis août 2020 (N°2020/0109) par la nouvelle municipalité afin de prévenir toute atteinte à la tranquillité, à la sécurité et à l'ordre public.

Avant toute prospection, les intervenants doivent présenter à la police municipale ou en mairie :

- > Un extrait K-bis de moins de trois mois.
- > L'identité, le numéro de téléphone, la carte professionnelle des agents exerçant.
- > L'immatriculation des véhicules utilisés.
- > L'objet de la prospection, les secteurs de la commune visés ainsi la durée de leurs interventions.

Tout démarchage non signalé fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune et les prospecteurs s'exposent à une contravention conformément aux lois et règlements. Si vous avez des doutes appelez la mairie.

Pour rappel, la vente hors établissement, aussi appelée « porte à porte » ou « vente à domicile », est soumise à une réglementation protectrice du Code de la consommation portant sur le contenu du contrat, les délais de rétractation (14 jours), ainsi que l'interdiction de percevoir toute contrepartie financière pendant le délai de réflexion.



Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le démarcheur en question à se déclarer accrédité ou recommandé par la commune pour démarcher des particuliers.

VENTE AU DÉBALLAGE

L'organisation à domicile d'un vide-maison ou vide-grenier (bibelots, meubles), d'un vide-garage (outils de bricolage ou de jardinage) ou d'un vide-dressing (vêtements, accessoires) est soumise au régime des ventes au déballage définies par l'article L 310-2 du Code de commerce.

Le particulier organisant l'évènement doit obligatoirement :

- > Adresser en mairie par lettre recommandée une "déclaration préalable de vente au déballage" au minimum 15 jours avant le début de l'évènement.
- > Préciser les caractéristiques de la vente et la nature des marchandises, les coordonnées de la vente, les dates et durée de l'évènement (imprimer, remplir et joindre un formulaire Cerfa 13939*01 évite un long courrier).
- > Joindre une copie de sa pièce d'identité.

Puis :

- > Envoyer à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP, Immeuble le Modem, 16 rue Traversière, 95035 Cergy Pontoise) une copie de la demande adressée à la mairie.

Attention :

- > Les objets proposés à la vente ne doivent pas être neufs.
- > L'organisation de tels évènements est limitée à deux fois par an et par foyer.
- > La durée maximum est de deux mois pour chaque évènement.
- > Le domaine public ne peut être occupé.
- > Les objets non vendus ne doivent en aucun cas être déposés sur le trottoir.



Antoine Santero
1^{er} adjoint au maire



RENCONTRE DE QUARTIER

Samedi 16 octobre Monsieur le maire invitait les habitants de la Naze à un échange convivial. Plus d'une trentaine d'entre eux étaient présents et différentes thématiques ont été abordées, notamment la circulation, le stationnement, l'environnement, etc...

Ces rencontres sont propices aux discussions spontanées avec Monsieur le maire et les élus présents. La prochaine réunion de quartier se tiendra à Jouy-le-Comte en novembre prochain.

COMMERCE ET ARTISANAT

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (D.A.B.)

Il est bel et bien là !

Situé légèrement en retrait, à droite de l'ancienne poste depuis le 18 août, le D.A.B. est à votre service 24h sur 24h, 7 jours sur 7.

Depuis le 19 septembre, 1 183 retraits ont été enregistrés.

Victime de son succès, la Brink's a dû le recharger fin septembre.



NOUVEAUX COMMERCES/ARTISANS

AGENT IMMOBILIER

Julie Candelier, agent commercial indépendant
06 66 49 30 06

Julie CANDELIER
 06 66 49 30 06
 j.candelier@ivi-connect.com

Agent commercial indépendante
 Pôle de Cergy Vexin - Réseau IVI-CONNECT
 contact@ivi-connect.com
 www.ivi-connect.com

RSAC n° 891 487 159 de Pontoise / N° CPI : 9501 2015 000 000 327

OUVERTURE DU SUSHI TORI CENTRE COMMERCIAL LES ARCADES



Djedid Radouane, 42 ans, a acquis son expérience de gérance pendant 2 ans auprès du restaurant Sushi Tori à Méru.

Il a ouvert son premier restaurant japonais en 2015 à Beauvais, sous la même enseigne.

5 ans plus tard, fort de son savoir-faire, il en ouvre un nouveau à Noailles en novembre 2020.

Spécialisé dans la restauration japonaise, chinoise et thaïlandaise, la boutique vous propose la vente à emporter et livraison gratuite à domicile et au bureau.

Tél. : 01 34 73 22 99

Une nouvelle boutique éphémère, rue Guichard.

Depuis le 1er septembre, Anne-Charlotte Warot a ouvert son atelier de tapissier décorateur. Issue d'une famille originaire des Flandres, elle affiche un penchant certain pour le bois et les matières brutes et nobles.

Ses nombreux voyages ont forgé sa passion pour les couleurs et leur harmonisation en association avec les matières naturelles. La chine de pièces design complète sa créativité. Elle offre une seconde vie à ces objets, leur redonnant une âme en leur dessinant un nouveau destin en créant des pièces uniques ou en petites séries.

Formée à la tapisserie traditionnelle sur sièges et à la couture d'ameublement, diplômée du C.A.P. de tapissier d'ameublement, elle poursuit son parcours en apprenant la restauration contemporaine de fauteuils design avec, comme formateur, un professeur de l'école Boulle, Meilleur Ouvrier de France. Aujourd'hui, elle accompagne ses clients et les conseille sur les types de restauration traditionnelle et contemporaine, les mettant également en relation avec son réseau d'artisans d'art et vous propose la réfection de vos sièges, ainsi que la confection de rideaux, coussins et abat-jours sur mesure. Soucieuse de son empreinte écologique, elle a reçu le label « Repar'acteurs » en tant qu'artisan. Ses matières premières proviennent essentiellement de France. Quand elle repeint des meubles, elle utilise des peintures bio sourcées, fabriquées à partir de déchets verts, saines et respectueuses de l'environnement (également disponibles à la vente, sur commande).

Son concept ne s'arrête pas là. Pour son show-room, elle sélectionne soigneusement et présente des artisans d'art venus du monde de la décoration d'intérieur tels que designers textile d'ameublement, de décor mural, ébéniste d'art, créateur d'abat-jours, artisan créateur de bougies, tisserand, ... Chaque dernier vendredi du mois, un vernissage sera organisé dans une ambiance conviviale pour faire connaissance avec eux et avec des artistes locaux.

Les jours et heures d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 14h à 19h

Les samedis de 10h à 19h - Les dimanches de 14h à 18h.

Et sur rendez-vous pour des conseils déco, du mardi au vendredi de 10h30 à 14h.

Anne-Charlotte Warot : 06 20 22 24 84

Facebook et Instagram – Anne Charlotte Atypikcreation



*Philippe Desry,
Conseiller municipal délégué
Développement économique - Commerce - Artisanat*

POUR LES AMATEURS DE BURGERS, LE CHAUD TIME DÉBARQUE À PARMAIN !

Tous les lundis de 18h à 21h sur le parking de la poste en face de la gare de Parmain l'Isle-Adam.

Ils vous proposent une cuisine simple et urbaine dans un cadre convivial. Les produits du Chaud Time sont sélectionnés par les soins du chef. Vous pourrez déguster des burgers composés de buns du boulanger, steak du boucher et sauce, accompagnés de frites ainsi que de desserts. Tout est fait « maison ».

Tél. : 06 86 00 11 12 - Facebook : ChaudTime Food-Truck





KUSTOM FESTIVAL & TATTOO

Les 18 et 19 septembre sous un soleil magnifique, la 16ème édition du Kustom Festival & Tattoo s'est tenue allée des Peupliers et salle Jean Sarment.

Les voitures de rêve des années 50 et les Harley rutilantes ont émerveillé les visiteurs qui sont venus en nombre (plus de 1 800 entrées sur les 2 jours).

À l'intérieur, les tatouages et les piercings se sont succédé.

Les groupes de Rockabilly ont résonné le samedi soir jusqu'à tard dans la nuit.



LIONS CLUB

En famille ou entre amis, Le Lions Club de l'Isle-Adam/Parmain vous propose un week-end de détente et de plaisir en venant participer à notre salon des « Vins et des terroirs ». Il aura lieu le **samedi 20 et dimanche 21 novembre** à la salle Jean Sarment de 10h à 19h.

La vente en direct des produits sur le salon vous offrira le bénéfice des conseils avisés de plus de 30 exposants.

Le prêt de la salle Jean Sarment fait l'objet d'un partenariat entre la mairie et le Lions Club. En contrepartie de la gratuité de celle-ci, le Lions Club s'engage à reverser la moitié de la recette du salon au profit d'un projet porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Parmain. L'autre moitié sera consacrée à l'achat d'un chien guide d'aveugle.

SALON DES VINS ET DES TERROIRS
20 ET 21 NOV.
10 HEURES > 19 HEURES
SALLE JEAN SARMENT PARMAIN

RECETTE REVERSEE AU PROFIT D'UN CHIEN GUIDE D'AVEUGLE ET BENEFICIAIRES DU CCAS DE PARMAIN.
Entrée + verre de dégustation : 5 € (-15ans gratuits)



CPCLC (Comité Parminois de Coordination des Loisirs et de la Culture)

La rentrée de septembre pour notre association est un moment très important.

Les inscriptions restent toujours notre souci primordial et c'est là que se joue toute notre année.

Nous proposons pour cet exercice environ 25 activités de loisirs, culturelles et sportives.

Malgré toutes les difficultés rencontrées en 2020-2021, des cours annulés, des cours en visuel, des remboursements de cotisations ou pas, nos adhérents sont nombreux au rendez-vous et, nous accueillons avec grand plaisir les nouveaux. Certaines de nos activités affichaient déjà "complet" avant la reprise mais nous sommes prêts à ouvrir de nouveaux créneaux et il nous reste aussi des places sur d'autres choix.

Nous essayons de maintenir tous nos cours dans les locaux mis à disposition, par convention, avec la ville de Parmain ainsi que dans le gymnase Alain Colas et la salle Jean Sarment.

En effet, il est parfois difficile de pouvoir lancer de nouveaux challenges car les créneaux sont très demandés dans les salles communales. Cela démontre la vitalité des associations parminoises.

Notre assemblée générale aura lieu début décembre et nous espérons en juin 2022 offrir à nos adhérents un beau spectacle animé et conçu par nos différents intervenants et avec tous nos "artistes" petits et grands.

Pour nous joindre, Caroline vous répondra au 01 34 69 60 14. Vous pouvez aussi nous contacter par mail cpclc@wanadoo.fr



Sylvie Aubert
Présidente du CPCLC

CLUB PARMINOIS DU TEMPS DES LOISIRS (C.P.T.L)

A l'occasion du Forum des associations du 4 septembre dernier notre Club a enregistré de nouvelles inscriptions qui portent notre effectif à 52 adhérents. Ceci démontre l'importance des associations, qui telles la nôtre, contribuent à créer et renforcer le lien social entre les Parminois.

En 2020, en dépit du contexte sanitaire, nous avons réussi à organiser 4 sorties.

En 2021 deux excursions ont été proposées aux adhérents. La dernière qui s'est déroulée le 29 septembre a réuni 44 participants. Elle nous a permis d'effectuer une mini-croisière sur l'Oise à hauteur de Compiègne avec déjeuner à bord d'un confortable bateau. La journée s'est agréablement terminée par la visite d'une chocolaterie.

- > En novembre nous effectuerons une sortie dont le lieu reste à déterminer.
- > Début décembre nous assisterons à un grand spectacle musical de variétés en Région Parisienne.

Précisons que tous nos déplacements se font en autocar. De plus nous proposons, une semaine sur deux, un cours d'informatique en mairie de Parmain. Nous avons également prévu des séances de pétanque lorsque le temps le permet. Tous renseignements complémentaires au 06 59 89 20 86



Michel Fregnacq
Président du C.P.T.L

AREJ

Après la trêve estivale et la rentrée des classes, le rendez-vous traditionnel de septembre est bien sûr le forum des associations. Celui de Parmain s'est tenu le 4 septembre à la salle Jean Sarment. Nous y avons bien entendu participé, l'occasion de rencontrer les parminoises, adhérents ou non et de les informer de notre action en faveur de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte.



Les 18 et 19 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, l'église fut bien sûr ouverte à la visite. De nombreux visiteurs, parminoises ou non, sont venus admirer ce petit joyau des 12^{ème} et 13^{ème} siècles.

Du 1^{er} au 10 octobre, s'est tenue notre traditionnelle exposition d'automne à la salle Louis Lemaire.

28 artistes réunis autour de notre invité d'honneur André Sallon ont illustré le thème 2021 : « de la coccinelle à l'éléphant ».

Nous avons pu cette année réunir les artistes et de très nombreux visiteurs lors de notre vernissage ce qui n'avait pas pu être le cas l'an dernier pour cause de crise sanitaire. Le groupe QIJ (Quelques Instants Jazzy) a animé avec brio ce moment festif malgré la pluie qui s'est invitée.



À l'issue de l'exposition le Prix du Public a été attribué à André Sallon pour son tableau « cause toujours, tu m'intéresses » avec une mention spéciale pour Michel Cholé Bénédict pour son « gorille ».



Concernant les travaux dans l'église, nous avons fait refaire cet été par notre tapissière attitrée, Laurence Cochonneau « atelier Ottomane » de Parmain deux prie-Dieu en mauvais état tant au point de vue de la carcasse que de la garniture. Après recollage et traitement

du bois, ils ont retrouvé, avec un magnifique velours rouge, leur magnificence.

Le 28 novembre à 16 heures, nous organiserons un concert de Gospel. Réservation par téléphone au : 01 34 73 09 39, au 06 09 81 81 50 ou par mail arej2@wanadoo.fr

Prix des places : en prévente 12 € et 15 € sur place (gratuité pour les moins de 15 ans)

L'église sera ouverte à la visite les 7 novembre et 5 décembre de 15h à 18h.

Vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

Notre site Internet : <http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact : Dominique Mourget, AREJ, 24 rue du Moulin 95620 Parmain
01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50 arej2@wanadoo.fr

NOUVELLES ASSOCIATIONS :

LES PROPRIÉTAIRES DU PRÉ DU LAY À PARMAIN

Objet de l'association : défense des intérêts des propriétaires du Pré du Lay.

Président : Bernard Gangneux
13 le Pré du Lay

ASSOCIATION DU HAMEAU DE JOUY-LE-COMTE

Objet de l'association : elle entend préserver et défendre le cadre de vie sur le territoire de Jouy-le-Comte ou aux alentours si cela impacte le Hameau de Jouy-le-Comte et entend réhabiliter et défendre la démocratie représentative.

Présidente : Isabelle By
71 rue du maréchal Joffre

1951-2021 : UN NOUVEAU LOGO POUR UN SYNDICAT QUI PREND DE LA BOUTEILLE

Le service public d'eau potable a pour objet de fournir à tout usager, résidant dans le périmètre du schéma de distribution, une eau courante présentant des qualités la rendant propre à la consommation humaine. Il se distingue de la distribution d'eau brute destinée à des besoins agricoles (irrigation, arrosage) ou industriels. Il se différencie également de la production et de la vente d'une eau naturelle embouteillée ou de la gestion des eaux thermales. Bien qu'étant l'un des plus anciens services publics pris en charge par la commune, le service public d'eau potable ne constituait pas, avant 2006, une compétence obligatoire. C'est désormais le cas depuis l'adoption de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Compte tenu de sa nature, le service public d'eau potable constitue un domaine privilégié de coopération, soit sous la forme d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit à travers des syndicats mixtes. Dès lors qu'une commune confie à l'un de ces établissements publics de coopération l'exercice d'une ou plusieurs missions relevant de la compétence « eau potable », l'établissement public se substitue à la commune dans ses droits et obligations pour l'exercice de ladite compétence.

Pour assurer le service public de l'eau potable à Parmain, le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région de l'Isle-Adam a été créé le 10 février 1951 par arrêté du préfet de Seine-et-Oise. Outre l'Isle-Adam et Parmain, il comprend la commune de Champagne-sur-Oise.

Sa forme juridique est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dont les compétences, mentionnées dans ses statuts, sont les études et les tractations relatives à l'adduction et à la distribution de l'eau aux communes adhérentes ainsi qu'à l'exécution des conventions intervenant à ce sujet : reprise de concessions, amélioration de la distribution, exploitation du service, ...

Le SIAEP est également considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) du fait de son activité (Cf art.L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les compétences liées au service sont

- La production avec 2 forages opérationnels sur 3 ;
- La protection de l'ouvrage de prélèvement en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux : l'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Utilité Publique de définition et d'instauration des périmètres de protection des captages et autorisant l'équipement du 3ème forage a été signé par le Préfet du Val d'Oise le 10 juillet 2020 (arrêté n°2020-15893) ;
- Le traitement : une usine de décarbonatation est implantée chemin des 3 sources à l'Isle-Adam ;
- Le transfert ;
- Le stockage : 2 réservoirs installés à Parmain (deux cuves de 2500 m3) pour l'un et à Champagne-sur-Oise (une cuve de 500m3) pour l'autre ;
- La Distribution : qui se fait par l'intermédiaire d'un réseau de près de 124 kilomètres de canalisations.

L'exploitation est réalisée sous la forme d'une Délégation de Service Public :

Le fermier ou délégataire (titulaire du contrat) a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le titulaire du fermage est la société LYONNAISE DES EAUX / SUEZ EAU DE FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 18 février 2014 pour une durée de plus de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ce contrat a succédé à un contrat d'une durée de 15 ans ayant pris effet le 18 février 1999 et qui a pris fin le 17 février 2014.

Le SIAEP garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Chaque année, il investit 1 500 000 € H.T. pour le renouvellement de ses canalisations et ouvrages connexes afin de garantir un réseau public de distribution de qualité.



Le SIAEP prélève son eau en nappe alluviale de la craie du Campanien sur la rive gauche de l'Oise par des forages réalisés en 1968 :

- Cassan 1 sur le territoire de l'Isle-Adam,
- Cassan 2 sur celui de Mours.

Réalisé en 2008 sur le territoire de Mours, le forage Cassan 3 est encore non exploité, non raccordé. Il doit à terme pallier l'usure des ouvrages de collecte, la ressource en eau étant satisfaisante.

Chaque captage fait l'objet de périmètres de protection dits immédiat (PPI), rapproché (PPR) et éloigné (PPE). Le PPI clôturé vise à protéger l'installation et assurer la protection de substances dangereuses au droit du prélèvement. Le PPR vise à prévenir la migration de polluants vers le captage. Toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite. Le PPE recouvre le bassin d'alimentation du captage.

Les PPI des captages du SIAEP font 800 m² chacun. Le PPR incluant les 3 captages depuis la Rosière jusqu'à l'A 16, couvre 83 ha. L'aire d'alimentation couvre 935 ha sur les communes de Presles, Nointel, Mours et L'Isle-Adam. Le PPE s'étendant sur environ 1270 ha.

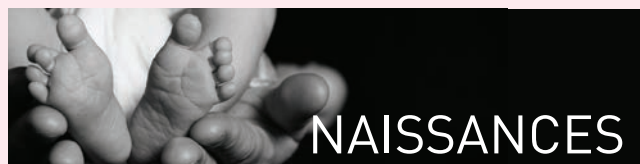
Après pompage, l'eau subit une décarbonatation à la chaux, une filtration sur sable puis une désinfection par chloration (chlore gazeux). L'eau est stockée dans une bache de reprise de 630 m³ puis refoulée vers le réseau (2 x 188m³/h). La chloration s'effectue dans la bache de reprise. Le réseau fonctionne en refoulement/distribution et, en l'absence de pompage à la station de traitement, la pression est maintenue dans le réseau par les réservoirs de Parmain et par le réservoir de Champagne-sur-Oise.

En 2020, le SIAEP, c'est :

- > 7 440 abonnements et une estimation d'environ 22 954 habitants desservis sur les trois communes ;
- > 1 151 639 m³ d'eau potable facturée aux abonnés ;
- > Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs), le rendement du réseau est de 80,21% ;
- > Un taux de conformité de 100% par rapport aux analyses de microbiologie et de 100% par rapport aux paramètres physico-chimiques ;
- > C'est un prix de l'eau qui comprend une partie fixe, l'abonnement, revenant au délégataire, et une part variable calculée en fonction de votre consommation, répartie entre le délégataire, le SIAEP et l'AESN. Votre facture d'eau peut également inclure la taxe assainissement du SIPIA et les taxes AESN(*) associées si votre habitation est raccordée aux réseaux d'assainissement syndicaux. Ainsi, sur 2020, le prix de l'eau était en moyenne de 5.78 € TTC le m³ (factures de février et août 2020).
- > Une répartition des montants de facturation : 23.60% revenant à l'exploitant (abonnement + part consommation) pour l'entretien et le fonctionnement, 16.49% au SIAEP pour les investissements, 45.44% pour le SIPIA pour le fonctionnement des réseaux d'assainissement, la station d'épuration et ouvrages connexes, 8.57% pour les taxes « eau potable » de l'AESN, 3.20% pour la taxe « assainissement » de l'AESN et 2.70% pour la TVA.

(*) AESN : L'agence de l'eau Seine-Normandie est l'une des six agences françaises chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques.

Antoine Santero,
Vice-président du SIAEP



NAISSANCES

- Le 10 mai 2021 : Arthur Dubray
- Le 13 mai 2021 : Léon Aouali
- Le 12 juin 2021 : Sami Aquebour
- Le 27 juin 2021 : Dune Santin Lefevre
- Le 29 juin 2021 : Jade Dupiech
- Le 1er juillet 2021 : Jules Couderc
- Le 7 juillet 2021 : Romy Célérier
- Le 10 juillet 2021 : Vahé et Laël Demoret
- Le 16 juillet 2021 : Ayoub El Ayadi
- Le 12 août 2021 : Eline Bizouard
- Le 16 août 2021 : Adèle Guillotin Grihon
- Le 23 août 2021 : Novak Bogosavljevic
- Le 29 août 2021 : Mila Denesle
- Le 3 septembre 2021 : Lino Bourges
- Le 8 septembre 2021 : Loïs Glaser
- Le 12 septembre 2021 : Daya Marcellus Richard
- Le 16 septembre 2021 : Éden Boakye
- Le 30 septembre 2021 : Elijah Martin
- Le 30 septembre 2021 : Aurora Lebègue
- Le 1er octobre 2021 : Mya Isambard Periat



MARIAGES

- Le 19 juin 2021 : Serge Levêque et Eric Furbatto



DÉCÈS

- Le 19 mars 2021 : Colette Verrier veuve Puel
- Le 10 mai 2021 : Bruno Levivier
- Le 16 juin 2021 : Charles Largillière
- Le 20 mai 2021 : Béatrice Houdoy
- Le 21 mai 2021 : Renée Le Lepvrier veuve Parrot
- Le 23 mai 2021 : Alain Maugard
- Le 22 juin 2021 : Robert Bekaert
- Le 11 juillet 2021 : Micheline Mordrai veuve Renault
- Le 15 juillet 2021 : Simone Daubard veuve Millerat
- Le 16 juillet 2021 : Jean-Jacques Guevara
- Le 5 août 2021 : Muriel Boufflers épouse Foucault
- Le 19 août 2021 : Maria Salgado Mendes
- Le 25 août 2021 : Lucette Estréguil
- Le 27 août 2021 : Nicole Bérat
- Le 31 août 2021 : Monique Laignel
- Le 30 septembre 2021 : Chantal Tixier épouse Gautier

Groupe d'élus(es) de l'opposition Parmain Jouy-le-Comte l'expérience à vos côtés

La démocratie à Parmain est décidément un vain mot.

Alors que jusqu'à présent les différents dossiers présentés en conseil municipal étaient vus en commissions, lors du conseil du 30/09, il nous a été demandé de voter ceci : « toute affaire soumise au conseil municipal **peut (et non plus doit)** être préalablement étudiée par une commission ». Il est bien évident que nous avons voté contre ce changement !

Certes, l'avis des commissions n'est que proposition mais cela reste un lieu d'expression où les élus peuvent ou pouvaient faire entendre leurs voix. Cela nous est retiré. Le conseil municipal devient donc une chambre d'enregistrement.

Mais cela ne fait qu'entériner un état de fait : le 12/10, nous furent présentés pour adoption différents projets dans le secteur éducatif et notamment le règlement des accueils de loisir. Ceux-ci n'avaient jamais été vus en commission alors qu'on y a ajouté le terme important « sanction réparatrice » en cas de manquement de la part des enfants.

S'ouvre devant nous un dossier brûlant (la rédaction du nouveau PLU). Il importe plus que jamais que nous fassions entendre la voix des parminoises qui n'ont pas voté pour la liste gagnante.

Notre tête de liste participera à la commission PLU. Nous espérons que nous pourrions infléchir ce qui a sans doute déjà été arrêté en amont et notamment la sauvegarde des zones naturelles et non constructibles. Mais ce que nous avons entendu au conseil du 12/10, nous fait craindre un grignotage voire plus de celles-ci.

Nous pèserons de tout notre poids pour que ce nouveau PLU ne sacrifie aucun quartier et qu'il sauvegarde la qualité de vie que nous connaissons à Parmain.

Nous vous informerons tout au long du processus sur notre page Facebook <https://m.facebook.com/oppositionparmain/>

Parmain plus Vous !

Chers Parminoises, Chères Parminoises,

La démocratie est un art difficile et laborieux, qui repose sur des principes qui peuvent parfois paraître contraignants mais qui lui sont essentiels. Et qui tiennent parfois à un mot, mot qui, du coup, devient lui aussi essentiel.

Ainsi, lors du dernier conseil municipal, «devoir» a été remplacé par «pouvoir», et cela change tout. Dorénavant, les points soumis au vote de cette assemblée *pourront* avoir été abordés en commission, et ne *devront* plus l'avoir été.

Cela signifie donc que le conseil municipal risque de se transformer en simple chambre d'enregistrement et non en lieu de débats constructifs : comment débattre d'un sujet en même temps qu'on le découvre ?

C'est aussi méconnaître ou mépriser l'importance et l'intérêt de ces commissions. Certes elles se répètent, certes elles ont lieu tard... Mais elles sont essentielles. À «Parmain plus Vous», nous mettons un point d'honneur à y être présents, nous efforçant d'y faire entendre la voix des Parminoises et Parminoises dans leurs préoccupations quotidiennes. Education, sécurité, affaires sociales, nous ne négligeons pas nos efforts et nous nous targuons de quelques idées que nous avons pu faire passer, comme la mise en sens interdit de la rue de Parmain, la dégressivité des tarifs pour les familles nombreuses, la non-augmentation des impôts pour les entreprises parminoises, planter un arbre pour la compensation carbone de la journée rallye....

Bien sûr, la modification du règlement intérieur du conseil a été votée... Comme depuis le début de la nouvelle mandature, il nous a été demandé de faire confiance, de ne pas préjuger des intentions, que ce n'est qu'une modification de forme...

Constructifs, nous essayons de maintenir la confiance à l'équipe en place. Mais cela devient de plus en plus difficile et ce genre de décision ne nous y aide guère.

Vous souhaitant une bonne rentrée et un bel automne.

Pour « Parmain plus Vous »
Sébastien Guérineau

La majorité municipale

Deux événements exceptionnels ont marqué la vie de notre commune ces dernières semaines ; le début de la concertation pour la refonte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la Fête Médiévale.

Au premier abord, ces deux rendez-vous n'ont rien en commun et semblent, au contraire, très éloignés l'un de l'autre.

Lors de la campagne électorale, notre groupe s'est engagé : les grandes décisions de la commune seront prises en toute transparence et en concertation avec les Parminoises et Parminoises. La concertation sur le nouveau PLU a déjà démarré. Une Commission PLU a été créée, composée du Maire, d'élus de la majorité et de l'opposition, d'un représentant de l'Association « Respectez Parmain » et d'un consultant spécialisé.

Le 3 septembre, la Commission a commencé son travail, le 11 septembre les Parminoises ont eu une première information lors d'une réunion publique où nos concitoyens sont venus nombreux puisque 130 d'entre eux y ont participé.

La Fête Médiévale des 25 et 26 septembre dans le Pré des Maillets, quant à elle, a été l'idée d'un membre de notre groupe. L'adhésion du Maire et de toute son équipe a été totale. Tous les élus de la majorité ont contribué à l'organisation de ces deux magnifiques journées. Plus de cinq mille personnes sont venues assister aux animations et sont reparties avec des étoiles dans les yeux. L'ensemble des agents de la Mairie étaient également sur le front pour transformer un simple champ en décor médiéval. Tous ceux qui ont participé à ces deux journées ont été émerveillés et enchantés. Remercions également les Parminoises qui, spontanément, et parfois le jour même, ont proposé leur aide bénévolement.

Et donc, quel rapport entre ces deux événements ?

Eh bien : voici une majorité dans l'action, dans la volonté de réussir, déterminée à faire avancer la commune tous ensemble. Le Maire et son équipe sont sur le terrain, proches des concitoyens et prêts à prendre le temps qu'il faut pour faire de Parmain une ville où il fait bon vivre.

Tenez-vous informés de la vie de Parmain sur :

Facebook – Ville de Parmain
et sur le site : www.ville-parmain.fr

AGENDA

Agenda régulièrement mis à jour sur le site de la ville

Pensez à vous inscrire à la newsletter : www.ville-parmain.fr

NOVEMBRE

• Dimanche 7 novembre

Visite de l'église de Jouy-le-Comte de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• Jeudi 11 novembre

• **Brocante** allée des Peupliers, organisée par le COS.
06 21 01 83 85

Les obligations sanitaires imposées par le préfet et/ou le maire seront appliquées.



• **Cérémonie commémorative** de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale

• Du 12 au 28 novembre

Exposition peintures de Valérie Boyce - salle Louis Lemaire

• Samedi 20 novembre - 10h30 - 12h00

Rencontre de quartier secteur Jouy-le-Comte



• Samedi 20 et dimanche 21 novembre

Salon des vins et des terroirs salle Jean Sarment

• Samedi 27 novembre à 10h30

Accueil des nouveaux Parminoïis

Monsieur le maire invite les nouveaux Parminoïis, salle des mariages à la mairie, pour partager l'histoire de la ville, ses projets mais aussi sa vie culturelle, sportive, économique...

Vous êtes Parminoïis depuis peu ? Inscrivez-vous sur le site de la ville ou contactez le service communication : 01 34 08 95 71

• Dimanche 28 novembre 2021 - 16h00

Concert de Gospel à l'église de Jouy-le-Comte par le groupe Esprit Gospel, organisé par l'AREJ

DÉCEMBRE

• Dimanche 5 décembre

• **Visite de l'église** de Jouy-le-Comte de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• **Hommage aux Morts** pour la France - Guerre d'Algérie - Combats du Maroc et de Tunisie

• Lundi 6 et mardi 7 décembre

Distribution panier gourmand de Noël à nos aînés

• Jeudi 9 décembre

Noël des enfants de la ville, spectacle gratuit, offert par la municipalité. Salle Jean Sarment, (accessible aux élèves uniquement)

• Samedi 11 et dimanche 12 décembre

Marché de Noël, place de la mairie



JANVIER

• Samedi 8 Janvier

Vœux du maire

Fermeture exceptionnelle de l'accueil de la mairie :

- Vendredi 24 décembre après-midi
- Vendredi 31 décembre après-midi

Accueils de loisirs

Fermeture à 18h les vendredis 24 et 31 décembre

Bibliothèque

Fermeture à 16h les vendredis 24 et 31 décembre.

Nouveaux horaires de la bibliothèque voir sur le site www.ville-parmain.fr